

même une heure par semaine ou par jour, il pourra gagner à chaque fois une indulgence plénière, à condition toutefois d'avoir communie le matin.

4. *Indulgence de 7 ans et 7 quarantaines* pour ces mêmes heures d'adoration, les jours où l'on a pas communie.

5. Chaque fois que les Agrégés feront une visite au T. S. Sacrement dans quelqu'église ou oratoire public, et réciteront *six Pater*, *six Ave*, et *six Gloria Patri*, ils pourront gagner toutes les indulgences des Stations de Rome, de Jérusalem, de Saint-Jacques de Compostelle et de l'église de la Portioncule, c'est-à-dire un nombre presqu'incalculable d'indulgences plénières et partielles.

Elle fait jouir du privilège de gagner, chaque année, l'indulgence de la Portioncule, le 2 août dans n'importe qu'elle église.

Qui ne voit combien cette œuvre est précieuse pour les fidèles ! — Ils sont nombreux ceux de nos confrères qui font tous les mois l'*Heure Sainte* avec leurs paroissiens : d'autres la font toutes les semaines. A vous donc de donner votre nom et de prendre part à ces exercices afin de gagner ces précieuses indulgences. N'y a-t-il pas aussi dans les priviléges de cette Archiconfrérie de quoi tenter et attirer des adorateurs de plus en plus nombreux au pied de l'Eucharistie ?

Aussi nous n'hésitons pas à dire, après expérience faite, que l'introduction de l'Agrégation du T. S. Sacrement dans une paroisse sera le point de départ d'un grand mouvement de dévotion et de ferveur vers l'Eucharistie plus souvent adorée, visitée et reçue.

(à suivre)

RECOMMANDATIONS AUX PRIÈRES.

Des abonnés malades. — Une famille désunie. — La paix dans plusieurs mariages. — Des pères de familles intempérants. — Des mariages projetés. — Plusieurs neuvièmes instamment recommandées.